

## Information sur les éléments de rémunération et d'avantages sociaux de Madame Danièle Ricard, Présidente du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard réuni le 27 août 2014, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a autorisé les éléments de rémunération suivants au profit de Madame Danièle Ricard, Présidente non exécutive du Conseil d'Administration :

- Rémunération annuelle fixe brute pour 2014/2015 : 110 000 euros (sans augmentation depuis sa nomination en qualité de Présidente du Conseil d'Administration en août 2012)
- Pas de rémunération variable
- Aucun jeton de présence
- Pas de droit à attribution de stock-options ni d'actions de performance

On rappelle, par ailleurs, que Madame Danièle Ricard ne bénéficie d'aucune indemnité liée à la cessation de ses fonctions de Présidente du Conseil d'Administration, ni du régime de retraite supplémentaire applicable au sein de la Société.